



Sébastien Bauvet

## La construction sociale de la métropole sécuritaire

**Abstract:** This article deals with social construction of metropolises through the security issues related to them. Big cities concentrate the main part of the contemporary security attention, which are mainly based on an expert approach and functionalist principles. Therefore, certain stakes remain set back from the public debate: social relations within the security policy, increase of the new places of consumption or culture specific to the metropolitan identity and the practical devices of safety that they involve, but also the limits of the full political involvement in the political construction of the metropolitan democracy. The reinstatement of the social dimensions of the security in the new policy of intercommunalism seems nevertheless essential to the civic legitimization of a metropolitan identity.

**Key words:** Recognition, security, metropolization, territories, social inequality, identity, social representations, political involvement

### Introduction

D'un point de vue sociologique, les métropoles peuvent être définies comme des « îles » caractérisées par « l'accumulation du capital, la globalisation des marchés et la spécialisation technique ou sociale du travail [...] reliées entre elles par d'importants réseaux de communication et de télécommunication, [et qui] contribuent à la direction du monde à travers leur engagement dans des flux économiques et financiers, culturels et politiques » (Marchal, Stebe, 2011, p. 286). La dynamique de la métropolisation, en accélération depuis les années 1990, combine de multiples processus (concentration entrepreneuriale, concurrence entre les territoires, articulation des politiques publiques nationales et locales, processus d'innovation dans des pôles d'attractivité, etc.) caractérisés par les « actions volontaires entreprises par

les acteurs métropolitains » (Pyka, 2011, p. 138). On peut parler d'une construction sociale des métropoles, à entendre comme un processus qui va au-delà du seul changement d'architecture juridique, et qui les constitue comme des entités faisant l'objet d'une attention spécifique dans les champs politique, économique ou même académique. Comme dans tout processus de construction sociale d'une réalité, certains enjeux sociaux demeurent en retrait dans les représentations publiques et collectives des métropoles, à l'instar de la question de l'espace, oblitée par les enjeux économiques au début des années 2000 (Leroy, 2000, p. 78—86). Cet article fait l'hypothèse que les questions de sécurité sont caractéristiques de cette construction, et qu'elles peuvent donc permettre de mieux appréhender ce qui se joue dans le processus de métropolisation.

Suite à près de deux décennies marquées par des attentats dans plusieurs grandes villes d'Europe occidentale — dont deux dernières années particulièrement meurtrières —, les enjeux de la sécurité dans les métropoles paraissent désormais liés à la menace du terrorisme bien plus qu'à celle du conflit militaire, qui ne cesse de reculer depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Or, d'autres « questions de sécurité » existent, évoquées depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle sans faire l'objet d'un approfondissement suffisant (Roché, 2001, p. 87—98). Robert Castel a pourtant insisté sur la différence entre « insécurité civile » et « insécurité sociale » (Castel, 2003) : si l'insécurité civile renvoie au danger physique de l'agression, l'insécurité sociale concerne les effets de la précarisation (contrats de travail précaire, chômage, endettement, fragilité socioéconomique, etc.). Cette distinction permettrait logiquement d'articuler les dimensions visibles (faits saillants médiatiquement) et moins visibles (inégalités sociales) de l'insécurité, et par ricochet de conserver toute l'épaisseur de la notion de sécurité dans l'analyse, en particulier les dimensions socioéconomiques souvent abandonnées aux réflexions politiques, juridiques et stratégiques. Dans un ouvrage récent, le politiste belge Thierry Balzacq affirme aussi l'utilité de « débusquer une certaine continuité dans la signification de la sécurité » (2016, p. 53).

Or, en parallèle d'une définition de plus en plus technique, le périmètre de la représentation sociale de la sécurité se restreint le plus souvent à une vision fonctionnaliste ne rendant pas toujours compte des processus sociaux de production d'une société sécuritaire. De ce point de vue, il apparaît important, d'une part, de ne pas se laisser enfermer dans des expressions toutes faites (comme, par exemple, la notion de « sécurité nationale ») afin d'éviter le risque du nominalisme, et, d'autre part, de rester attentif au bien-être de l'individu et des groupes sociaux, pour ne pas tomber dans le fonctionnalisme d'État incarné dans les politiques urbaines au cœur du XX<sup>e</sup> siècle (Lefebvre, 2009 [1968]). L'intégration des dimensions sociales comme des acteurs privés à la construction des problématiques de sécurité fait pourtant déjà l'objet d'un travail important au niveau des organisations internationales qui promeuvent notamment, depuis 1999, la notion de « sécurité humaine » (Gros, 2012, p. 185—189) qui a « pour fondement et pour objectif la protection des individus et le renforcement de leurs capacités d'action » (Organisation des nations unies, 2010, p. 6). Cette approche ne connaît pas encore le même succès pour les nouveaux acteurs internationaux que sont les métropoles.

S'appuyant sur certains résultats d'une recherche en sociologie sur la construction du champ professionnel de la sécurité privée en France (Bauvet, 2015) et sur une revue de littérature de travaux abordant les questions de sécurité dans les métropoles françaises, cet article cherche à éclairer différentes facettes de la construction métropolitaine, en montrant pourquoi l'expression d'une sécurité métropolitaine doit tenir compte des processus et des rapports sociaux, et dans quelle mesure la question de la reconnaissance semble essentielle à l'élargissement de la réflexion sécuritaire. Dans une première partie, on s'attachera à définir la sécurité (au sens large) à l'échelle métropolitaine à partir des dispositifs existants et des impensés actuels. Dans un second temps, on analysera les enjeux de construction d'une métropole sécuritaire par le prisme de la question de la reconnaissance sociale de ses acteurs.

## La sécurité à l'échelle de la métropole

### Une concentration sélective des questions de sécurité

Alors que la relation entre sécurité et insécurité faisait à l'origine l'objet de réflexions complexes allant de la sociologie à la psychiatrie, à partir des années 1950 (voir Bauvet, 2014, p. 381—396), la sécurité comme objet d'études se développe dans le champ restreint des relations internationales, au profit d'approches peu sociologiques, et généralement focalisées sur le rôle de l'État, qui demeure le point de repère normatif en matière de réflexions sécuritaires. En France, spécifiquement, la question de la sécurité (et de l'insécurité) restera longtemps le monopole des politistes et des juristes. Thierry Balzacq montre pourtant que les théories de la sécurité font l'objet de débats dans le champ académique international. Il opère une distinction entre approches traditionnelles et approches critiques, dont l'une des principales caractéristiques est de remettre en question la centralité de l'État et de repenser la relation entre les groupes sociaux impliqués dans les « problèmes sécuritaires ». Les approches critiques ont une affinité avec la théorie de la « sécurisation », qui implique une « construction intersubjective, non exclusivement linguistique, des problèmes de sécurité » (Balzacq, 2016, p. 132). Ceci rappelle qu'il n'y a pas une force intrinsèque du fait brut, de l'événement sécuritaire : celui-ci fait l'objet d'une construction, d'un discours public, d'une mise en image(s), et surtout, d'une articulation avec les représentations sociales des groupes impliqués.

La métropole, par la force centripète qu'elle exerce, concentre de nombreuses questions de sécurité. Dans une synthèse de plusieurs travaux au niveau de la région toulousaine, Igor Lefèvre (2014) identifie trois principaux facteurs expliquant les différences d'implication des acteurs locaux et de leur mobilisation de ressources face aux problèmes de sécurité : l'adéquation entre le territoire et le problème à tra-

ter, la capacité de compréhension du problème en question et la volonté d'intégrer un système local pour résoudre le problème.

Pour lui, l'efficacité dépend du degré d'hétérogénéité des acteurs impliqués et, en conséquence, de l'effet de leurs cultures professionnelles et des possibles stratégies personnelles exercées. Le travail de ce politiste se situe dans une perspective essentiellement urbanistique, mais il a le mérite de poser la question de l'influence des groupes sociaux engagés et des conséquences sur la sécurité (objective ou subjective) des habitants :

- d'abord, le territoire métropolitain concentre tout type de problèmes à traiter, du terrorisme aux inégalités sociales complexes, mêlant tout type de rapport social, en passant par les fameuses « incivilités » dont la présence dans l'agenda politique alterne régulièrement avec celle du terrorisme ;
- ensuite, il dispose directement de moyens multiples pour comprendre les problèmes, depuis la concentration des forces de police (nationale et municipale) jusqu'au monde scientifique censé, dans une vision intégrée de la sécurité, proposer des contributions de plus long terme ;
- enfin, il doit intégrer un système local de sécurité à la hauteur de la complexité des espaces et des problèmes.

Ceci implique de nombreux efforts des acteurs sécuritaires, depuis l'impératif de réactivité jusqu'à la gestion d'injonctions paradoxales, que l'on peut illustrer à travers deux exemples : dans le cas d'une attaque terroriste, l'intervention doit tenir compte des risques de mouvements de foule pouvant provoquer des « suraccidents » ; dans le cadre de la sécurité ordinaire dans des espaces commerciaux, le dispositif de surveillance doit concilier sécurité et tranquillité, c'est-à-dire perturber le moins possible le processus de consommation ; c'est une injonction importante dans les pratiques des agents de sécurité privée travaillant dans les espaces à usage public (Bauvet, 2017, p. 131—143).

Il semble nécessaire d'approfondir cette question en intégrant des dimensions sociohistoriques de la vie urbaine, de manière à dépasser les seules lectures techniciques et organisationnelles qui prévalent souvent dans la littérature grise autour des questions de sécurité, afin de cerner les « lieux » de réalisation de la construction sociale de la métropole sécuritaire.

## Une surveillance urbaine des groupes et des individus

De nombreux auteurs ont pu montrer, à l'échelle de la ville, comment avait été fractionné le corps urbain : le processus d'haussmannisation de Paris au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle a entraîné la relégation des classes populaires à la périphérie de la ville, tandis qu'une population plus aisée prenait place, avec plus d'espace, en son cœur (Chevalier, 2002 [1958] ; Harvey, 2003). La capitale française apparaît comme un modèle normatif de rapport instrumental du gouvernement à la ville : les espaces doivent être militairement maîtrisables mais socialement différenciés. Depuis, l'implantation en banlieue des populations ouvrières issues

des colonies — puis des anciennes colonies à partir des années 1960 — présente le même mouvement : la métropole est extérieurement centripète et intérieurement centrifuge : il faut un certain niveau de capital économique et social pour réussir à s'implanter durablement dans son centre. Cette logique socioéconomique a été soutenue par des dispositifs sécuritaires. Michel Foucault (2004 [1978]) liait fortement l'existence de la ville à celle de la police. Il insistait sur le « quadrillage disciplinaire » caractérisant les institutions modernes, produisant à terme une discipline des corps à travers des dispositifs de contrôle social. Selon le philosophe et historien, les individus se socialisent au contact de ces dispositifs sécuritaires, même si, au fond, cette conception disciplinaire classique s'adresse moins à des individus qu'à des groupes ; pour le dire autrement, si la norme est bien incorporée individuellement (la prison, l'hôpital ou l'atelier engagent des individus dans des espaces et sur des postes particuliers), les personnes demeurent interchangeables et ce sont bien les propriétés des groupes qui intéressent les dispositifs disciplinaires. On peut noter que la contradiction classique entre prévention et répression dans le cadre des politiques liées à la police urbaine n'échappe pas à cette vision commune des « nouvelles classes dangereuses » (Beaud, Pialoux, 2007 [2003]).

Toutefois, cette conception a évolué dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Les enjeux autour du réseau et des flux est au cœur des réflexions du philosophe Gilles Deleuze (2003 [1990]), pour qui l'on assiste à une mutation de la société disciplinaire en une « société de contrôle ». Elle implique notamment un Changement de représentation des personnes qui deviennent des « données ». Dans le cadre spécifique des métropoles, cette transformation implique une tension entre :

- d'un côté, l'impératif de rationalisation de l'organisation d'une métropole (la connaissance des flux) au regard de sa complexité. Prenons quelques exemples : l'événement national ou international qui multiplie la population présente sur une certaine période ; les volumes et les transferts de capitaux qui, sur un territoire métropolitain, peuvent rivaliser avec ceux de certains pays ; la constante activité culturelle qui construit l'identité métropolitaine ; ou encore, les enjeux de sécurité spécifique liés à la concentration des lieux et des individus de pouvoir ;
- de l'autre côté, l'inclusion d'identités plurielles nécessitant de « faire de la place », et donc de prévoir des « marges » qui n'ont pas vocation à s'en tenir à des approches nécessairement économiques, mais également à penser la présence d'une hétérogénéité socioculturelle.

Par ailleurs, la « société de contrôle » s'appuie sur un processus paradoxal en apparence :

- d'un côté, une individualisation sécuritaire (on pense à l'inflation de la traçabilité dans les opérations de la vie quotidienne, via le paiement en carte bancaire, les billets électroniques de transport, les badges d'accès en entreprise) et socioéconomique (dans la sociologie du travail comme dans la sociologie de l'éducation, on souligne la prééminence actuelle de la logique de compétence, dont l'une des caractéristiques est de centrer l'évaluation et les progressions au niveau individuel et non plus collectif) ;

- de l'autre, une dépersonnalisation également sécuritaire (si la technologie en lien avec la biométrie est bien individuelle, où se situe la « personnalité » de ces individus dans les nouvelles formes de contrôle social ?) et socioéconomique (les individus font l'objet de calculs à partir des données recueillies, utilisés dans la gestion des flux, comme par exemple dans la rationalisation du travail et des marchandises).

Le commerce de masse, précisément, se présente comme l'un des objets concrets de définition de l'identité métropolitaine. Dans les grandes villes, on retrouve des entités de consommation de masse communes, telles les boutiques ou chaînes de restaurant standardisées (le « Silesia City Center » ou la « Galeria Katowicka » à Katowice ressemblent assez fortement aux centres commerciaux « La Part-Dieu » à Lyon ou « Italie 2 » à Paris). Au-delà du modèle économique proposé, il est important d'accorder de la place aux significations sociologiques de ces établissements incontournables des métropoles. Espaces mixtes rassurants tant pour les populations habitant à la périphérie des métropoles que pour les populations mobiles internationalement qui retrouvent des repères, les magasins de consommation standardisés comportent des enjeux de sécurité sur les plans civil et social.

## L'enrichissement des métropoles

Les sociologues Luc Boltanski et Arnaud Esquerre ont récemment développé une théorie de l'« économie de l'enrichissement » montrant le travail spécifique de valorisation des patrimoines dans les pays d'Europe de l'Ouest. Outre le fait que « les choses » matérielles et meubles concernées « sont particulièrement destinées aux riches », l'économie de l'enrichissement désigne « les opérations dont les choses font l'objet en vue d'en accroître la valeur et d'en augmenter le prix ». Pour les auteurs, elle correspond « à une spécialisation croissante dans le domaine de la culture et à la symbiose de plus en plus évidente entre ce domaine et celui du commerce [et] à un mode original de création de richesse reposant sur une exploitation beaucoup plus intensive que cela n'avait été jusque-là le cas de gisements spécifiques formés de dépôts accumulés au cours du temps et dont la narrativité constitue un mode privilégié de valorisation » (Boltanski, Esquerre, 2017, p. 70—73).

Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de développer toutes les implications de cette approche heuristique. Toutefois, elle éclaire plusieurs aspects du questionnement :

- d'abord, au niveau général de l'identité métropolitaine, elle permet de rendre possible des comparaisons entre différentes villes marquées par le processus de métropolisation : la transformation du site minier devenu le « Muzeum Śląskie » à Katowice semble ainsi un exemple comparable à la réhabilitation des anciens abattoirs de la Villette à Paris (le parc a été rénové dans les années 1980, et la Grande Halle a rouvert ses portes en 2007). La Villette est devenue un lieu de science, de culture et de loisirs essentiel de la vie parisienne. Ces grandes actions accompagnent le processus d'éloignement de l'industrie des villes-

- centres, remplacée par ce qu'il est possible d'appeler une industrie du tertiaire, dans le sens où l'intensité du travail dans la production de services n'a pas véritablement rompu avec le taylorisme malgré le changement de nature des « produits ».
- ensuite, au niveau des flux métropolitains, on peut s'appuyer sur la place donnée par les auteurs à la question des touristes qui sont une « population » caractéristique des métropoles et dont la présence peut être influencée par son niveau de sécurité. Luc Boltanski et Arnaud Esquerre (2017, p. 47) remarquent que la « peur » des touristes, dans un contexte d'attentats, comporte deux dimensions : d'une part, le décalage entre la recherche de plaisir propre à la démarche touristique et le danger et, d'autre part, la faiblesse (voire l'absence) des liens sociaux dans un nouveau lieu qui augmente la vulnérabilité (« ils sont facilement désorientés et égarés »). On peut « monter en généralité » cette remarque et penser que le sentiment de sécurité correspond, d'une part, à une réalité conforme à une représentation et, d'autre part, à une intégration dans une structure qui donne de la force et de la souplesse à l'expérience individuelle (qui, justement, n'est plus aussi individuelle que cela). Par la bande, il est permis de penser que la construction d'un flux sécuritaire repose donc sur la construction d'une représentation sociale et sur un processus d'intégration sociale, qu'il soit temporaire pour les touristes ou permanent pour les populations locales. Il y a ainsi un enjeu fort à la favorisation, dans les métropoles, de l'« adhérence » des touristes — au sens de l'intensité de l'interaction entre le mouvement (transports) et le cadre (activités) permettant un élargissement de l'accessibilité à la ville, en particulier sur un mode déambulatoire (voir Simon, 2012, p. 25—32) — et, par extension, d'une consommation qui va au-delà des circuits touristiques commerciaux consacrés.
- enfin, en ce qui concerne la sécurité des « lieux » métropolitains, cette théorie permet de soutenir l'idée que la valeur financière et symbolique des biens marchands est « enrichie » par les coûts de sécurité qu'ils impliquent, et en particulier par les caractéristiques sociales des travailleurs de la sécurité privée. Ici, le centre commercial et le grand musée d'une métropole adoptent le même schéma : le service de sécurité, très présent, est régulateur de l'ouverture horaire et sociale des lieux (on peut écarter des personnes jugées « indésirables ») et des comportements en leur sein. À des niveaux très fins tels que le processus de recrutement et d'affectation des agents de sécurité, on peut observer l'utilisation de « capitaux » linguistiques et corporels (non seulement la stature, mais également l'esthétique) : la valeur des lieux et des produits est augmentée via le corps des agents de sécurité privée, qui demeurent pourtant un groupe professionnel dans l'ensemble précaire, peu connu et socialement dévalorisé, notamment parce qu'il est constitué de personnes immigrées de différentes générations (voir Bauvet, 2015). Largement dépossédée de cette plus-value, la réalité de ce groupe professionnel aux fonctions de plus en plus importantes mais à l'expérience de plus en plus difficile peut illustrer l'impératif de développement d'une politique de la reconnaissance sociale dans les métropoles.

# **La reconnaissance sociale comme enjeu de sécurité métropolitaine**

## **Les réseaux sécuritaires ou l'impossible neutralité sociale des dispositifs**

Une identité métropolitaine sécuritaire au sens large pourrait considérer la ville non seulement sur le plan fonctionnel, mais également sur le plan affectif, prise dans une forme de « géographie sentimentale » (voir Sansot, 2004 [1971]). Les attachements territoriaux, propres aux usages et aux réappropriations, rendent la métropole « vivante », incarnée par ses quartiers et leur transformation au fil du jour et de la nuit ou du rythme des événements autant issus des politiques publiques que de l'initiative populaire. Traditionnellement décrite comme un organisme vivant (voir Chevalier, 2002 [1958]), la ville s'est progressivement détachée de la « métaphore biologique » pour au moins deux raisons opposées :

- d'un côté, par la critique convaincante de la métaphore médicale qui présente une vision naturalisante des phénomènes sociaux et que l'on trouve par exemple dans l'usage de l'expression « quartier sensible » (voir Tissot, 2007) ;
- de l'autre côté, au plus proche du sujet, par l'avènement d'une expertise juridico-économique dans les politiques publiques, qui a resserré la représentation de la ville et ses dispositifs sur leur zonage (Zones urbaines sensibles, Zones d'éducation prioritaire, Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et, bien sûr, les Zones de sécurité prioritaire depuis 2012). Même l'expression populaire française « la zone », évoquant les quartiers pauvres situés à la périphérie des grandes villes, est aujourd'hui assortie d'une connotation juridique : on parle des « zones de non-droit » pour désigner les quartiers où les forces de l'ordre rencontrent des difficultés — les mêmes quartiers que l'on qualifie de « sensibles ».

De fait, l'espace a fait l'objet de réflexions sur le plan de l'insécurité civile, qui ont largement influencé les politiques publiques de sécurité. On peut notamment évoquer la doctrine de prévention situationnelle, forgée dans les années 1970 aux États-Unis, et qui apparaît officiellement en France avec la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) de janvier 1995 sur les obligations architecturales. Celle-ci se connecte avec l'industrie de la sécurité privée avant les années 2000, désignant, par les construction ou réaménagements urbains, et par l'implantation de nouveaux dispositifs de surveillance, les mesures non-pénales destinées à réduire des chances de passage à l'acte délinquant. La question du rapport entre sécurité et territoires est au cœur des politiques de rénovation urbaine (Gosselin, 2015), où la mixité fonctionnelle doit aboutir à une forme de « surveillance naturelle ». C'est un argument largement utilisé par les promoteurs de la sécurité : la neutralité des dispositifs doit assurer leur légitimité, les rendre non-critiquables.

Dans ces espaces nouveaux ou renouvelés, tout doit être fluide (et propre). Marc Dumont offre, à propos d'un programme de requalification des espaces publics

à Orléans au milieu des années 2000, un exemple particulièrement éclairant : il s'agissait, à partir d'un « Plan Lumière », de redonner de la cohérence et de la continuité à une partie de la ville en processus de gentrification ; mais, en parallèle de la progression esthétique, un autre enjeu était de « ‘sécuriser’ les secteurs » (Dumont, 2005, p. 153). En pratique, la municipalité installait de nouveaux lampadaires tout en retirant des bancs susceptibles de servir de points de rassemblement pour des populations perçues comme dangereuses. Le géographe notait aussi, dans l'esprit de ces dispositifs, « l'omniprésence du ‘retour’ à un hypothétique état originel qui s'exprime à travers une série de termes (‘réaménagement’, ‘redynamisation’, etc.) en particulier au cours des opérations visant les centres urbains » (2005, p. 156). Ce « retour » passait donc, dans la perception des décideurs publics, par l'effacement de groupes marginaux constituant pourtant des figures identitaires historiques de la ville.

De façon plus générale, les dispositifs contemporains apparaissent moins directement répressifs qu'exclusifs, consistant essentiellement à contenir l'acte de déviance dans le temps ou l'espace (via les caméras de vidéosurveillance, les radars routiers, etc.). Or l'affirmation de neutralité sécuritaire par l'objectivité technique, qui rendrait aveugle à l'identité sociale de la personne qui commet l'acte de déviance, n'évacue pas le fait que les emplacements des dispositifs sont situés sur des territoires différenciés socialement. Il existe une inégalité de l'équipement, redoublée par le fait que les conséquences de la sanction de la déviance n'ont pas la même portée selon la situation socioéconomique de l'individu pris dans des rapports sociaux qui influencent la manière dont celui-ci est catégorisé.

Cet impensé est central dans les « nouvelles rationalités » (Milburn, 2007, p. 159—182) sécuritaires, qui transforment par ailleurs de nombreuses déviances en illégalismes : on passe de la disqualification sociale à la procédure pénale vis-à-vis de certains comportements qui ne sont plus contenus et régulés par le groupe social au sein duquel il se produisent. La représentation de la petite délinquance reposera dèsormais sur le couple rationalité utilitariste/mauvaise éducation, oblitérant les mécanismes d'intériorisation de la norme sociale. Selon Philip Milburn, « les techniques de sécurité publique et de protection contre les risques de déviance comportementale qui ont été développées au cours des dernières années constituent, à l'inverse, des dispositifs d'extériorisation de la norme [...]. La condition de son efficacité réside dans une structure en réseaux » (2007, p. 163) qui comportent des réseaux d'information (par exemple, la multiplication des collectes de données personnelles (voir Bardet, Purenné (2010)), des réseaux d'objets (badges électriques, codes et mots de passe, etc.) et des réseaux d'acteurs (agents de sécurité privée, « voisins vigilants », médiateurs sociaux). Pourtant, cette synergie sécuritaire demeure limitée dans la pratique par les conditions sociales de réalisation des missions par les acteurs concernés.

## Les limites de l'intégration sociale des acteurs de la sécurité

Dans ses analyses de la sécurité urbaine, la sociologue et juriste Anne Wyvckens pointe un double discours de l'État, déléguant des fonctions aux territoires tout en limitant les capacités des acteurs, rendant donc parfois la production d'une sécurité policière impossible juridiquement mais aussi socialement (multiplication des dispositifs, inflation du pénal, limitation de l'information aux élus, priorité sur la vidéosurveillance, etc. — voir Wyvckens (2012)). Du côté des acteurs de la sécurité, on peut constater deux séries de tensions professionnelles qui limitent leur intégration dans la sécurité métropolitaine.

D'une part, la territorialisation de la sécurité génère différents dispositifs, et la disparition de la « police de proximité » dans les années 2000 a produit une série de changements :

- une favorisation globale, bien que limitée, des polices municipales, qui pose la question de l'hétérogénéité des moyens et des cultures policières locales ;
- une délégation des missions de tranquillisation de certains espaces à deux groupes professionnels particuliers : les agents de sécurité privée et, de façon plus implicite, les médiateurs sociaux (voir De Maillard, 2013) ;
- une reconfiguration de dispositifs liés à la police nationale : les unités territoriales de quartier (UTeQ) mises en place en 2008, en réaction aux émeutes de 2006, sont remplacées par les brigades spéciales de terrain (BST) dès 2011. Ces dernières reçoivent des consignes de dissuasion plus importantes, mais rencontrent les mêmes problèmes d'inexpérience professionnelle et de méconnaissance du territoire que les policiers classiques lors de leurs premières affectations dans des villes et des quartiers populaires.

Du point de vue de l'intégration fonctionnelle des forces de police, la limitation des contacts avec la population réduit la reconnaissance du rôle des agents dans la vie de la Cité. Christian Mouhanna a identifié les limites du modèle de la « police d'intervention » dont la prescription du travail de terrain relève du maintien de l'ordre plus que du service public (voir Mouhanna, 2011). Les récentes manifestations policières — en particulier depuis octobre 2016, suite à l'incendie d'un véhicule de fonction — où la question des conditions de travail et des mauvaises relations avec la population ressortent plus fortement dans les discours publics, sont peut-être un exemple des limites atteintes par la rationalisation des moyens sans concertation des pouvoirs publics avec les professionnels et les citoyens. L'impératif local des métropoles devrait pouvoir favoriser ce type de dialogue.

D'autre part, une tension concerne les acteurs de la sécurité privée, et ce malgré l'affichage d'une « co-production » de la sécurité depuis une vingtaine d'années. Cela peut se traduire en termes de défiances ou de blocages dans la coopération. Un rapport récent du Sénat, redéfinissant les missions du service de sécurité de la S.N.C.F. (la SUGE), listait ainsi : « lutter contre les incivilités [...], contre la fraude, contre le vol [...] protéger les personnels du groupe public ferroviaire, [...] contrôler la qualité des prestations des sociétés de sécurité privée déployées dans les gares, et [...] contribuer à la lutte contre le terrorisme » (Fouché, Bonhomme, 2016,

p. 18) Coincée entre les incivilités, la fraude et le terrorisme, l'une des missions de ce service de sécurité spécifique montre la limitation de la confiance à l'égard d'un partenaire privé. L'année suivante, un guide interministériel des « bonnes pratiques » de vigilance face aux attentats rappelait le cantonnement des agents de sécurité privée aux « abords immédiats [des bâtiments] uniquement », sans possibilité de partage des plans des bâtiments municipaux et intercommunaux (cette opération n'étant possible qu'avec la police et la gendarmerie — voir Service d'information du Gouvernement (2016, p. 4)).

Si l'on peut trouver de « bonnes raisons » à ces précautions, elles n'en signifient pas moins socialement une mise en incapacité d'individus et de corps professionnels pourtant considérés comme les nouveaux acteurs de la sécurité du quotidien. Ce déficit de reconnaissance professionnelle semble contradictoire avec la contribution des agents de sécurité privée au fonctionnement métropolitain. Dans leur pratique, ils procèdent à de nombreux ajustements infra-juridiques et infra-policiers, prenant une responsabilité sans garantie juridique pour assurer l'ordre social, faisant face à l'injonction paradoxale centrale dans la vie des espaces privés accueillant du public : assurer la sécurité sans nuire à la consommation. Ceci passe par une atténuation de l'ordre sécuritaire qui se « négocie », pour reprendre l'expression d'Anselm Strauss (1991 [1978]), et surtout par une adaptation à différents publics et à leurs comportements, y compris ceux des « bons » consommateurs qui adoptent des attitudes méprisantes vis-à-vis des agents de sécurité. Ces derniers, dans leur pratique quotidienne, doivent « absorber » ces attitudes, dans une forme de « prise de responsabilité morale » pour pouvoir conserver leur emploi et la tranquillité de l'espace de travail.

## **Les enjeux sociaux de la reconnaissance et de la participation dans la métropole**

Cette construction intégrée de la sécurité et des rôles des différents acteurs peut conduire à une réflexion plus large sur les mécanismes de reconnaissance et de participation dans la métropole. L'impératif participatif à l'œuvre dans la doctrine politique contemporaine a vu ses limites d'effectivité observées pour différentes raisons (stratégies de conservation des mandats électoraux, montée en puissance de l'expertise, catégories de la population dotées de dispositions sociales différenciant les possibilités de contribution — voir Blondiaux (2008) ; Blatrix (2009, p. 97—119)). La participation n'en demeure pas moins un enjeu fort pour la construction de la légitimité métropolitaine.

Anne Wyvckens note ainsi que la « participation des habitants » à la sécurité demeure un « impensé », et rappelle que « redonner confiance aux habitants, savoir leur répondre, suppose aussi de leur faire confiance, de les traiter en interlocuteurs, c'est-à-dire de leur rendre des comptes » (Wyvckens, 2012). Les chances d'une véritable participation citoyenne à la construction des métropoles semblent reposer sur le renouvellement des conditions de possibilités de leur reconnaissance. Dans sa théorie désormais classique, Axel Honneth établit trois niveaux de reconnaissance,

qui vont du plus « intime » (« la sollicitude personnelle ») au plus social (« l'estime sociale »), en passant par la considération cognitive située sur les plans juridique et économique (Honnet, 2002 [1992]). La sécurisation des métropoles passe par un impératif d'imbrication de ces trois niveaux, depuis la protection personnelle des individus jusqu'à la reconnaissance de leur rôle social dans la cité, en passant par l'assurance que les politiques publiques mises en œuvre assurent une égalité des chances de participation à la vie de la métropole. Or la persistance de rapports sociaux restreignant l'accès aux richesses issues de la dynamique de la métropolisation limite l'implication identitaire.

Les théories critiques de la sécurité évoquent ainsi comme problème central la « restriction des compétences » d'individus classés dans des « catégories immorales » liées à la question du genre ou de l'ethnicité (Balzacq, 2016, p. 108). Ce constat se retrouve au niveau des acteurs institutionnels engagés dans les nouveaux dispositifs sécuritaires. On peut évoquer les dispositifs publics, au premier rang desquels les « contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance » (CLSPD), qui joignent les acteurs de la sécurité et des « partenaires non spécialisés dans la sécurité ». L'Éducation nationale fait partie des acteurs engagés dans ce processus, par l'octroi de nouvelles procédures liées à la justice et à la police. Plusieurs problèmes se posent :

- d'abord, la participation aux comités liés à ces contrats reste limitée : les acteurs les plus éloignés des professions sécuritaires n'ont pas assez de temps pour s'investir dans des dispositifs supposés « locaux », mais qui, justement, s'articulent mal aux spécificités locales ;
- surtout, de nombreux acteurs ne voient pas leurs compétences initiales reconnues dans ce schéma où prédomine, d'après de récentes enquêtes, une logique policière qui va dans le sens de la pénalisation au détriment de la prévention (voir Vacher, 2017). Les acteurs de l'Éducation nationale, qui sont au cœur des tensions locales et qui ont bien conscience de l'hétérogénéité territoriale, ne se reconnaissent pas dans ces injonctions nationales.

Le positionnement répressif du corps policier, et les injonctions policières aux acteurs de terrain non-dévolus aux fonctions policières, peuvent mettre nombre d'agents en tension avec des franges de population des quartiers populaires.

L'implication des individus dans la construction d'une métropole sécuritaire passe aussi par une confiance vis-à-vis de leur sens pratique et de leurs possibilités de développement et d'innovation, au-delà des pôles et espaces économiques consacrés. Les capacités d'adaptation à la dynamique de la métropolisation ne sont pas seulement observables au niveau institutionnel, comme par exemple avec le « Cities Climate Leadership Group » (C40) désormais établi à Paris. Elles existent également en tant qu'initiatives collectives plus situées, propres au milieu associatif, dont les moyens demeurent beaucoup plus limités. Il faut rappeler que ce niveau local est originellement pourvoyeur de contrôle social et de sécurité. Cette dernière, par l'extension de sa définition, peut embrasser les questions environnementales, comme le prônent aujourd'hui les théories de la sécurité œuvrant au niveau des industries.

À un niveau plus fin, les capacités de résistance et d'adaptation au travail — dans le « réel » du travail pour reprendre une expression classique des ergonomes, sociologues et psychologues du travail —, mais aussi les aptitudes à la solidarité et les réflexes humains face à l'imprévu (voir Molotch, 2012), constituent des garants forts de sécurité, qui ne sont possibles que lorsqu'il reste encore de la « marge » aux individus et aux groupes face aux situations exceptionnelles. Ainsi, la sécurisation des métropoles doit moins reposer sur l'infinie sophistication de ces dispositifs techniques — qui peuvent devenir contre-productifs — que sur le renforcement des capacités socioéconomiques et culturelles des individus qui pourront alors pleinement jouer leur rôle de premier garant de la sécurité locale.

## Conclusion

L'évolution de l'intercommunalité et la construction des métropoles — dont l'un des enjeux reste le développement d'une identité politique et du sentiment d'appartenance de leurs populations — font face au défi de la démocratisation (voir Desage, Gueranger, 2010, p. 19—27). La métropole où cohabitent et se développent une multitude de groupes sociaux ne peut se bâtir de façon durable qu'en s'assurant de la vivacité de son processus social de reconnaissance. Au-delà des expressions « vivre ensemble » et « diversité » qui, parfois, ne rejoignent qu'à des postures moralisatrices, il s'agit bien de penser un processus d'intégration sociale soutenable à l'échelle de la métropole, et qui accorde une place importante à la bienveillance dans les processus de décisions publiques locales.

Le déplacement des enjeux sécuritaires à l'échelle métropolitaine invite à actualiser ce questionnement en fonction des nouvelles réalités sociales, politiques, économiques, etc., identifiées et dépliées dans le cadre de débats évacuant pourtant encore trop souvent les difficultés rencontrées par les populations. Il est important d'avoir à l'esprit qu'un fonctionnement politique plus inclusif et plus paritaire socialement constitue une source de sécurité importante. Ainsi, la lutte pour l'égalité des chances et pour la réduction des rapports sociaux de domination ne repose pas seulement sur une éthique de l'égalité (on peut bien sûr penser à l'égalité de naissance et en droit au fondement de la République française), mais elle s'avère également, au sens large du terme, une stratégie de sécurité. Cette dernière, au-delà des choix techniciens relatifs au niveau de coproduction de sûreté entre les acteurs publics et privés et à la gestion de l'emploi sécuritaire (moins de fonctionnaires policiers, plus de contractuels ? pour ou contre une « police de proximité » ?), sera tributaire de l'efficacité de nouveaux mécanismes de reconnaissance sociale de l'ensemble de la population métropolitaine.

## Bibliographie

- Balzacq T., 2016: *Théories de la sécurité. Les approches critiques*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Bardet F., Purelle A., 2010: *Surveiller et classer : deux chantiers pour une recherche urbaine critique*. «Métropoles» 7, <http://metropoles.revues.org/4302> [dernière consultation : 5 novembre 2018].
- Bauvet S., 2014: *Politiques sécuritaires et liens sociaux. Les implications d'un modèle contemporain de 'participation citoyenne'*. In: S. Paugam, dir.: *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Paris : Presses universitaires de France, p. 381—396.
- Bauvet S., 2015: *L'emploi de l'insécurité. Fonctions sociales et expériences professionnelles des travailleurs de la sécurité privée en France*. [Thèse de doctorat en sociologie]. Paris : EHESS.
- Bauvet S., 2017: *Les implications socialement anxiogènes du travail de la sécurité privée*. «Nouvelle revue de psychosociologie», n° 24(2), p. 131—143.
- Beaud S., Pialoux M., 2007 [2003]: *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris : Fayard.
- Blatrix C., 2009: *La démocratie participative en représentation*. «Sociétés contemporaines», n° 74(2), p. 97—119.
- Blondiaux L., 2008: *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil.
- Boltanski L., Esquerre A., 2017: *Enrichissement. Une critique de la marchandise*. Paris : Gallimard.
- Castel R., 2003: *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*. Paris : Seuil.
- Chevalier L., 2002 [1958]: *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Perrin.
- Deleuze G., 2003 [1990]: *Pourparlers (1972—1990)*. Paris : Minuit.
- Desage F., Guéranger D., 2010: *La démocratisation de l'intercommunalité n'aura pas lieu*. «Savoir/Agir», 11(1), p. 19—27.
- Dumont M., 2005: *Le développement urbain dans les villes intermédiaires : pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique ? Le cas d'Orléans et Tours*. «Annales de géographie», Vol. 2, n° 642, p. 141—162.
- Foucault M., 2004 [1978]: *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977—78)*. Paris : Gallimard/Seuil.
- Fouché A., Bonhomme F., 2016: *Rapport d'information sur la sécurité dans les gares. N° 291*. Paris : Sénat.
- Gosselin C., 2015: *La rénovation urbaine et le modèle de "l'espace défendable" : la montée en puissance des enjeux sécuritaires dans l'aménagement*. «Métropolitiques», 4 novembre. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-et-le-modele.html> [dernière consultation : 5 novembre 2018].
- Gros F., 2012: *Le Principe sécurité*. Paris: Gallimard.
- Harvey D., 2003: *Paris, Capital of Modernity*. New York/London: Routledge.
- Honneth A., 2002 [1992]: *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Cerf.
- Lefebvre H., 2009 [1968]: *Le droit à la ville*. Paris : Economica.

- Lefèvre I., 2014 : *Espaces de l'insécurité : réalités territoriales et réponses locales à la délinquance. Le cas de la région Midi-Pyrénées.* « EchoGéo », n° 28.
- Leroy S., 2000 : *Sémantiques de la métropolisation.* « L'Espace géographique », n° 1, p. 78—86.
- Maillard J. de, 2013 : *Réguler les espaces publics : le rôle ambivalent des nouveaux métiers.* « Métropolitiques » 16 janvier. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Reguler-les-espacespublics-le.html> [dernière consultation : 5 novembre 2018].
- Marchal H., Stébé J.-M., 2011 : *Les grandes questions sur la ville et l'urbain.* Paris : Presses universitaires de France.
- Milburn Ph., 2007 : *Surveiller et punir au XXI<sup>e</sup> siècle. Les nouvelles technologies du contrôle social en France.* « Journal des anthropologues », n° 108—109, p. 159—182.
- Molotch H., 2012: *Against Security: How We Go Wrong at Airports, Subways, and Other Sites of Ambiguous Danger.* Princeton: Princeton University Press.
- Mouhanna Ch., 2011 : *La police contre les citoyens ?.* Paris : Champ social éditions.
- Organisation des Nations unies, 2010 : *La sécurité humaine.* Rapport du Secrétaire général, A/64/701, 8 mars.
- Pyka R., 2011 : *L'intercommunalité et la métropolisation en France et en Pologne.* In: R. Pyka, dir. : *Entre la coopération et la concurrence. La gouvernance et le développement équilibré des espaces métropolitains français — conclusions pour la Pologne.* Katowice: RSS MSNP UŚ, p. 138.
- Pyka R., dir., 2011 : *Entre la coopération et la concurrence. La gouvernance et le développement équilibré des espaces métropolitains français — conclusions pour la Pologne.* Katowice, RSS MSNP UŚ.
- Roché S., 2001 : *Sécurité publique, marché, État. Vers la métropolisation de la sécurité.* « Le Débat », n° 115(3), p. 87—98.
- Sansot P., 2004 [1971]: *Poétique de la ville.* Paris : Payot.
- Service d'information du Gouvernement (2016). *Vigilance attentats : les bons réflexes. Guide à destination des maires et des présidents d'intercommunalité.* Paris, avril.
- Simon G., 2012 : *Entre marche et métro, les mouvements intra-urbains des touristes sous le prisme de l'adhérence à Paris et en Île-de-France.* « Recherche Transports Sécurité », n° 1, p. 25—32.
- Strauss A., 1991 [1978]: *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme.* Paris : L'Harmattan.
- Tissot S., 2007 : *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique.* Paris : Seuil.
- Vacher K., 2017 : *Quand les politiques sécuritaires se veulent participatives.* « Métropolitiques », 9 février. URL : <https://www.metropolitiques.eu/Quand-les-politiques-securitaires.html> [dernière consultation : 5 novembre 2018].
- Wyvakens A., 2012 : *La sécurité urbaine, affaire d'État ou problème local ?.* « Métropolitiques », 13 février. URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-securite-urbaine-affaire-d-Etat.html> [dernière consultation : 5 novembre 2018].